

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

L'an deux mille vingt deux, le huit décembre, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni à la Salle des fêtes à Digoin, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 2 décembre 2022.

### **DÉLIBÉRATION N° DEL2022\_150 - RESSOURCES HUMAINES MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

L'article L.313-1 du Code général de la fonction publique précise que les emplois d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre sont créés par son organe délibérant.

Il en résulte qu'il appartient au Conseil communautaire de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaires au fonctionnement des services du Grand Charolais.

Ainsi, il est proposé d'apporter les modifications suivantes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

- Suppression d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe de 17h00 ;
- Modification d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe de 4,75 au 20/20<sup>ème</sup> ;
- Augmentation d'un poste au sein du service Accueils de Loisirs de 25h00 à 30h00 et modification de l'accès au poste à l'ensemble des grades prévus dans le cadre d'emplois d'adjoint d'animation ;
- Création d'un poste sur l'ensemble des grades du cadre d'emplois d'adjoint administratif à 24h00 au sein du service secrétaire de mairie itinérante ;
- A la suite de la réussite à un examen professionnel, modification d'un poste d'adjoint d'animation à 28/35<sup>ème</sup> et modification de l'accès au poste à l'ensemble des grades prévus dans le cadre d'emplois ;

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1,

Considérant l'avis favorable du Comité technique en date du 28 novembre 2022,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 16 novembre 2022,

Considérant la consultation du Conseil des maires en date du 28 novembre 2022,

*Après intervention du Président Gérald GORDAT,*

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré, au scrutin public:**

**A l'unanimité,**

**DÉCIDE**

**- de modifier le tableau des effectifs à compter du 1er janvier 2023 comme suit :**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Emplois permanents créés / fonctions exercées	Catégorie hiérarchique	Temps de travail	Cadres d'emplois	Grades
<b>EMPLOI CRÉÉ</b>				
<b>SERVICES COMMUNS</b>	<b>C</b>	24/35 <sup>ème</sup>	Adjoint administratif	Adjoint administratif Principal de 1 <sup>ère</sup> classe Adjoint administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> classe Adjoint administratif
<b>EMPLOI MODIFIÉ</b>				
<b>ECOLE DE MUSIQUE</b>	<b>B</b>	20/20 <sup>ème</sup>	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe
<b>ALSH</b>	<b>C</b>	30/35 <sup>ème</sup>	Adjoint Animation	Adjoint Animation Principal de 1 <sup>ère</sup> classe Adjoint Animation Principal de 2 <sup>ème</sup> classe Adjoint Animation
<b>ALSH</b>	<b>C</b>	28/35 <sup>ème</sup>	Adjoint Animation	Adjoint Animation Principal de 1 <sup>ère</sup> classe Adjoint Animation Principal de 2 <sup>ème</sup> classe Adjoint Animation
<b>EMPLOI SUPPRIME</b>				
<b>ECOLE DE MUSIQUE</b>	<b>B</b>	17/20 <sup>ème</sup>	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique Principal de 1 <sup>ère</sup> classe

***En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, ces emplois pourront être pourvus par des agents contractuels sur le fondement de l'article L.332-8 du Code général de la fonction publique. Ils recevront une rémunération mensuelle calculée par référence à l'échelle indiciaire du grade de recrutement. Le régime indemnitaire instauré au sein de la collectivité est applicable.***

**- d'inscrire au Budget les crédits correspondants,**

**- d'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

<b>Nombre de conseillers en exercice : 74</b>	<b>Secrétariat de séance assuré par : Éric BOURDAIS</b>
<b>Membres présents à la séance : 46</b>	<b>Votants : 61</b>

### **Délégués Communautaires Présents :**

Gérald GORDAT, Gilles PERRETTE, Catherine CLERGUÉ, Louis ACCARY, Thomas MEUNIER, Thierry AUCLAIR, Daniel BERAUD, Jean-Yves BICHET, Annie BOISSARD, Gérard BODET, Jean-Marc JACOB, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Jacky COMTE, André COTTIN, Anne DEGRANGE, Jean-Bernard DESCHAMPS, Thierry DESJOURS, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Roger DURAND, Régis GAUTHERON, Julien GAGLIARDI, Stéphane JOURNET, Fabrice CHARLES, Bernard GAUTHIER, Daniel MELIN, Lolita RODRIGUEZ, Dominique NUGUE, Bérénice PORTIER, Emmanuel REY, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Jean-Baptiste LEFORT, Bernard MAILLET, Aurelie MANTOUE, Jean-Marc NESME, Myriam PEJOUX, Marie-France MAUNY, Marc TABOULOT, Patrice MAILLY, Jean-Louis PETIT, Daniel THERVILLE, Richard PERRIER

### **Délégués ayant donné pouvoir :**

Pierre BERTHIER à Gérald GORDAT, André ACCARY à Annie BOISSARD, Christian LAROCHE à Anne DEGRANGE, David BÊME à Thierry DESJOURS, Céline BIJON à Gilles PERRETTE, Laëtitia DE SOUSA à Catherine CLERGUÉ, Gérard DUCHET à Philippe DUMOUX, Marie-Agnès FORGEAT à Lolita RODRIGUEZ, Cédric FRADET à Chantal CHAPPUIS, Fabien GENET à Julien GAGLIARDI, Nicole GEORGES à Bérénice PORTIER, Annie-France MONDELIN à Marie-France MAUNY, Nathalie LELIEVRE à Nicolas LORTON, Bernard PLET à Myriam PEJOUX, Michel TRAVELY à Jean-Marc NESME

### **Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :**

Magali DUCROISSET, Guillaume CHAUVEAU, Nathalie COQUELIN, Romuald COSSON, Jean ETAIX, Gérard LALLEMENT, Aurore PERRIER, Edith TERRIER, Pascal RAMEAU, Béatrice LECONTE, André RIBOULIN, Patrick PAGÈS, Jean-Claude MICHEL

Ont signé au registre les membres présents  
Fait et délibéré en séance, le 8 décembre 2022  
Pour extrait conforme

**Gérald GORDAT**  
**Président du Grand Charolais**